

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° RCA04 210012-4

AVIS est, par la présente, donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA04 210012-4

Règlement modifiant le Règlement RCA04 210012 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement et les rémunérations additionnelles

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 6 novembre 2024.

Stephanie Zhao Liu (Original signé numériquement)

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement